



### **Défendre les libertés syndicales, la liberté d'expression et les locaux syndicaux interprofessionnels !**

Les organisations syndicales de salarié-es CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU et UNSA tiennent à dénoncer avec force toute attaque contre les organisations syndicales de salarié-es.

À Carcassonne, comme partout ailleurs, ces attaques, pressions ou tentatives d'intimidation visant l'activité syndicale ne sont jamais anodines. Elles constituent en effet une atteinte directe aux droits fondamentaux conquis par des décennies de luttes sociales et ne sont qu'une forme de remise en cause de la liberté d'expression. La liberté syndicale n'est ni une faveur accordée par les employeurs ou les pouvoirs publics, ni une variable d'ajustement selon les circonstances : c'est un droit démocratique essentiel, garanti par la loi et les conventions internationales. Une démocratie sans démocratie sociale, sans dialogue social, n'est pas tout à fait une démocratie.

Les organisations syndicales rappellent avec force qu'elles doivent pouvoir s'exprimer librement, informer les salarié.es, porter leurs revendications et dénoncer les injustices sans subir de pressions, de censures ou de représailles. S'attaquer à la parole syndicale, c'est chercher à faire taire le monde du travail et à affaiblir la capacité des salarié.es à défendre collectivement leurs intérêts.

C'est aussi pour cela que nous affirmons également notre attachement indéfectible à la sanctuarisation des locaux syndicaux interprofessionnels. Ces espaces ne sont pas de simples bâtiments administratifs. Ils constituent des lieux de démocratie sociale, d'accueil, d'écoute, de solidarité et d'organisation des luttes, et sont souvent les 1ers lieux de rencontre entre les salarié.es, surtout des TPE, et une organisation syndicale. Ils permettent aux travailleurs.euses, aux privé.es d'emploi, aux retraité.es et à la jeunesse de trouver un soutien, des conseils et un cadre collectif pour faire valoir leurs droits.

Dès lors, toute tentative de remise en cause de l'existence, de l'autonomie ou de l'accès à ces locaux constitue une attaque contre l'ensemble du mouvement syndical et, au-delà, contre les droits des travailleurs.euses eux-mêmes. Les organisations syndicales ne laisseront personne fragiliser ces outils indispensables à l'exercice de l'activité syndicale.

À Carcassonne, comme ailleurs, nous exigeons le respect plein et entier :

- des libertés syndicales ;

- de la liberté d'expression et d'action des organisations syndicales ;
- de l'indépendance syndicale ;
- de la pérennité et de la sanctuarisation des locaux syndicaux interprofessionnels.

Face à toutes les tentatives d'affaiblissement du syndicalisme, les organisations syndicales appellent les salarié.es, les retraité.es, les privé.es d'emploi, les jeunes, les citoyens.ennes et l'ensemble des forces démocratiques à se mobiliser pour défendre ces droits fondamentaux.

**Toucher aux libertés syndicales, c'est toucher à la démocratie. Toucher aux locaux syndicaux, c'est attaquer l'organisation collective des travailleurs.euses !**

Carcassonne,

Le 11 juin 2026.